

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

L'an Deux Mil vingt deux Le 19 Septembre Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2022
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. CONTAMINE David. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. PERTUIS Martine.
ABSENTS : BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.
PROCURATIONS: BELLEIL Thomas à FORT Sylvette, DECLE Sébastien à POUMEAUD Albert
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – CLECT

Désignation des représentants

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts ;

Considérant que dans le cadre du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée en application des dispositions de l'article 1609 nonies-1V du Code Général des Impôts ;

Considérant que chaque commune doit être représentée par un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Considérant que le Conseil municipal a décidé de procéder au vote à main levée pour la nomination du représentant titulaire et du représentant suppléant à la CLECT.

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges doit être renouvelée entre l'établissement public intercommunal et ses communes membres suite aux élections municipales du 27 mai 2020.

La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, évaluer les charges et les ressources transférées à la suite d'un transfert de compétence.

La commission doit être composée d'au moins un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune.

Aussi Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation au sein du Conseil Municipal d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE NOMMER Monsieur Jean-Louis PUJOLS membre titulaire ;
- DE NOMMER Madame Elodie REBEYROL, membre suppléant.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20220919-2022-83-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Affichage : 20/09/2022

HAUTEFORT le 19/09/2022

LE MAIRE,
Jean Louis PUJOLS

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.